

Pesticides : l'eau potable polluée partout en France par des résidus de chlorothalonil

Jeudi 6 avril 2023, l'Agence nationale de sécurité de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) annonce dans un rapport avoir détecté des traces de résidus de chlorothalonil, un pesticide interdit depuis 2019 en France, partout dans l'eau potable de l'Hexagone.

300 captages d'eau traitée ont été analysés par l'Anses dans une centaine de départements. |

Doit-on s'inquiéter de la qualité de l'eau potable en France ? Selon un rapport de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) qui sera publié ce jeudi 6 avril 2023, et que *Ouest-France* a pu consulter, des traces importantes de résidus de chlorothalonil, un pesticide interdit dès 2019 en Europe et classé « cancérogène probable » depuis 2018 par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (Efsa), ont été détectées dans l'eau du robinet partout dans l'Hexagone.

Le chlorothalonil est l'un des pesticides les plus répandus dans le monde. Il est principalement utilisé pour ses propriétés fongicides, sur les cultures de céréales, la vigne ou certains tubercules, comme les pommes de terre et betteraves sucrières. En France, en 2016, près de 1 710 tonnes de chlorothalonil ont été vendues aux professionnels.

Dans son rapport, l'Anses révèle que, lors des contrôles des eaux destinées à la consommation humaine, des « métabolites » de chlorothalonil ont été fréquemment détectés à des concentrations dépassant les normes de qualité. Les métabolites ? Des molécules de pesticides dégradées qui peuvent infiltrer l'environnement et contaminer les ressources en eau.

Parmi les métabolites de chlorothalonil identifiés par l'Anses : le R471 811. Il est classé comme « **pertinent** » par l'agence depuis 2021. C'est-à-dire, pouvant présenter « **un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur** ». Un avis basé sur la toxicité connue de la substance active du pesticide.

57 % des eaux analysées contaminées

Sur environ 300 captages d'eau traitée analysés par l'Anses dans une centaine de départements : « **57 % présentent des traces de métabolites de chlorothalonil, dont le R471 811. Dans 34 % des cas, à des taux dépassant le seuil réglementaire (0,1 microgramme (ug) par litre d'eau) fixé par le code de Santé publique** », indique l'agence.

Récemment, dans le Nord, le Regroupement des organismes de sauvegarde de l'Oise (R.O.S.O), une fédération d'associations de défense de l'environnement, a interpellé l'Agence régionale de santé des Hauts-de-France (ARS) « **concernant des soupçons de pollution au métabolite de chlorothalonil sur les captages d'eau potable de trois communes** », indique Didier Malé, président du R.O.S.O.

« **L'ARS a répondu ne pas disposer d'un laboratoire habilité pour rechercher spécifiquement ces métabolites**, note-t-il. **Nous avons contacté lanesco, un laboratoire d'analyse privé accrédité capable de le faire.** » Bilan : « **les trois prélèvements ont montré la présence de R471 811 en quantité importante dans l'eau du robinet des communes. De 0,41 ug/l à 2,22 ug/l, soit de 4 à 22 fois la valeur de conformité** », souligne Didier Malé.

Les pays riches doivent-ils davantage aider financièrement les pays les plus vulnérables au changement climatique ?

Selon nos informations, en Loire-Atlantique, le syndicat des eaux Atlantic'Eau, qui fournit près de 600 000 personnes en eau potable, a lui aussi demandé à lanesco de rechercher des traces de R471 811 après des soupçons sur plusieurs points d'eau.

En cas de généralisation de la contamination, les distributeurs d'eau pourraient être en difficulté. « **Entre 0,1 et 3 ug/l, ils bénéficieront d'une dérogation – sur un délai imparti – pour trouver des solutions et revenir dans la norme**, réagit Régis Taisné, chef du département eau à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies. **Mais, le R471 811 est difficile à éliminer. Les solutions existantes sont coûteuses, énergivores et longues à mettre en place**, note-t-il. **Il faudrait augmenter les capacités électriques des usines de traitements, et multiplier la consommation d'eau nécessaire au traitement. On peut donc logiquement imaginer une hausse du prix du m³ d'eau potable... »**

OUEST-FRANCE

Ouest-France Katie STENT et Louis DELATRONCHETTE